

RÈGLEMENT N° 01-0120 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 ENTRE LES MUNICIPALITÉS

- CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 27 novembre 2019 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du *Code municipal*;
- CONSIDÉRANT** qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 17 décembre 2019, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;
- CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement a également été présenté au conseil avec la communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 17 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

Que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi ordonne et statue que le règlement numéro 01-0120 répartissant entre les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi les sommes payables aux fins de l'administration générale (incluant le remboursement de la dette), de la rémunération des membres du conseil, de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), du développement économique, de l'aménagement du territoire, de l'attraction de population / immigration, des cotisations à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de la vente pour taxes, de la gestion de l'eau, de la protection de l'environnement, de la planification en sécurité incendie, de la gestion des matières résiduelles (incluant les dépenses des écocentres et les matières organiques), de la sécurité publique, du transport adapté et collectif, de l'évaluation municipale, du service de l'abattage d'arbres, des carrières et sablières, du Pacte Brome-Missisquoi, du service de développement social et de l'entretien de l'édifice pour l'année 2020, soit adopté et devienne Loi, à savoir :

ARTICLE 1 - DÉPENSES À RÉPARTIR

Ce règlement a pour but de répartir les sommes payables pour 2020 afin de défrayer :

- A)** Les dépenses d'administration générale, incluant la rémunération des élus, la cotisation à la FCM et le remboursement du capital et intérêt de la dette à long terme, entre toutes les municipalités de la MRC, à savoir:

ABERCORN, village	FRELIGHSBURG, municipalité
BEDFORD, canton	LAC-BROME, ville
BEDFORD, ville	NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE, paroisse
BOLTON-OUEST, municipalité	PIKE RIVER, municipalité
BROMONT, ville	SAINT-ARMAND, municipalité
BRIGHAM, municipalité	SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, paroisse
BROME, village	SAINTE-SABINE, paroisse
COWANSVILLE, ville	STANBRIDGE EAST, municipalité
DUNHAM, ville	STANBRIDGE-STATION, municipalité
EAST-FARNHAM, village	SUTTON, ville
FARNHAM, ville	

pour la somme de 1 083 910 \$.

- B)** Les dépenses du développement économique de la MRC entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 1 779 755 \$.
- C)** Les dépenses d'entretien de l'édifice de la MRC entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 182 013 \$.

- D) Les dépenses pour l'aménagement du territoire entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 1 244 624 \$.
- E) Les dépenses pour la gestion de l'entente de service avec la Sûreté du Québec entre toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de la ville de Bromont
pour la somme de 49 274 \$.
- F) Les dépenses pour la planification en sécurité-incendie entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 154 895\$.
- G) Les dépenses pour la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (incluant les dépenses des écocentres et les matières organiques) entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 1 468 469 \$.
- H) Les dépenses relatives à la gestion de l'eau entre toutes les municipalités de la MRC (299 873 \$) et les dépenses relatives aux travaux pour les cours d'eau, dont les modalités sont définies à l'article 3, entre les municipalités intéressées par les travaux (1 446 000 \$)
pour la somme de 1 745 873 \$.
- I) Les dépenses relatives à la protection de l'environnement entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 532 754 \$.
- J) Les dépenses relatives à la mise en œuvre du Pacte Brome-Missisquoi entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 314 559 \$.
- K) Les dépenses relatives à la gestion du développement social entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 100 000 \$.
- L) Les dépenses relatives à la gestion des droits sur l'exploitation des carrières et sablières entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 1 560 000 \$.
- M) Les dépenses relatives à la gestion du service de transport collectif entre toutes les municipalités de la MRC ainsi que les municipalités d'Ange-Gardien et de Sainte-Brigide-d'Iberville
pour la somme de 435 195 \$.
- N) Les dépenses relatives à la gestion du service de transport adapté entre les (19) municipalités participantes de la MRC (à l'exception de Lac-Brome et Brome) ainsi que la municipalité d'Ange-Gardien et de Sainte-Brigide d'Iberville
pour la somme de 809 426 \$.
- O) Les dépenses relatives à la gestion du service d'attraction de population / immigration entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 564 121 \$.
- P) Les dépenses relatives à la gestion des rôles d'évaluation entre les quatorze (14) municipalités de la MRC régies par le Code municipal ainsi que les villes de Bedford, Dunham et Sutton
pour la somme de 545 467 \$.
- Q) Les dépenses relatives à la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires entre les quatorze (14) municipalités régies par le Code municipal ainsi que les villes de Sutton et Lac-Brome, la cotisation des membres et au Fonds de défense et au service de ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) entre les quatorze (14) municipalités régies par le Code municipal et la ville de Sutton et la cotisation de la MRC aux Fonds de défense et au service de ressources humaines de la FQM entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 38 578 \$.
- R) Les dépenses relatives à la gestion de l'entente sur l'abattage d'arbres entre les municipalités participantes
pour la somme de 36 874 \$.

ARTICLE 2 - MODE DE RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS

A) Administration générale

En tenant compte d'une affectation de surplus de 184 017 \$, des revenus d'intérêts de 50 000 \$, des revenus du CLD et de l'AFM pour les services et équipements en commun au montant de 4 693 \$, des revenus pour le réseau

informatique de 22 593 \$, des revenus de la capitalisation de l'immeuble de 40 000 \$ et d'un remboursement de TVQ sur les allocations non-imposables des élus (provincial seulement) de 1 600 \$ les quotes-parts pour les dépenses d'administration générale sont établies comme suit :

- une quote-part de 82 291 \$, pour la rémunération des élus basée sur leurs présences aux séances ordinaires du conseil de la MRC en 2020, est répartie uniformément entre les vingt et une (21) municipalités de la MRC, soit 3 919 \$ par municipalité et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé);
- une quote-part de 602 351 \$ pour les opérations de la MRC est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2020 entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé);
- une quote-part de 85 914 \$ pour le paiement du capital et des intérêts relatifs au *règlement 04-0310 décrétant un emprunt afin de pourvoir au financement des travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC* est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2020 entre les huit municipalités de la MRC qui ont choisi ce mode de financement (voir tableau annexé) et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé);
- une quote-part de 10 360 \$ pour le paiement de la cotisation à la Fédération canadienne des municipalités pour l'ensemble des municipalités est répartie selon la facturation établie par la FCM (surtout selon le critère de la population) entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

B) Aménagement du territoire

En tenant compte d'une affectation de surplus de 98 700 \$, d'une subvention pour la gestion du P.A.H. de 367 000 \$, d'une subvention du Fonds de développement des territoires du MAMH de 45 000 \$, d'une subvention du Fonds des ressources naturelles de 108 453 \$, d'une subvention provenant de OURANOS de 3 000 \$ et de revenus divers de 500 \$, la quote-part pour l'aménagement du territoire en 2020, soit 178 408 \$, est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2020 entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

C) Attraction population / immigration

En tenant compte d'une subvention provenant du Fonds de développement des territoires du MAMH de 220 000 \$, d'une subvention provenant du MIDI – volet III de 21 000 \$, d'une subvention provenant du FARR Montérégie de 217 505 \$, la quote-part pour l'attraction de la population / immigration en 2020, soit 99 314 \$, est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2020 entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

D) Sécurité publique : gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec

En tenant compte d'une affectation de surplus de 3 093 \$, d'une subvention du MSP pour la légalisation du cannabis de 10 000 \$, une quote-part de 36 181 \$ pour la gestion de l'entente de service avec la Sûreté du Québec est répartie selon la richesse foncière uniformisée 2020 entre toutes les municipalités de la MRC, sauf Bromont, et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

E) Planification en sécurité incendie

En tenant compte d'une affectation de surplus de 26 456 \$, de la subvention pour la formation des pompiers de 50 000 \$, une quote-part pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de 76 303 \$, est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2020 entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

Une quote-part pour le financement des équipements et services nécessaires pour le lien régional des communications en sécurité incendie avec CAUCA, soit de 2 136 \$, est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2020 entre toutes les municipalités de la MRC, sauf Brigham, Bromont, Cowansville et East-Farnham, et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

F) Gestion des matières résiduelles

En tenant compte d'une affectation de surplus de 95 876 \$, une quote-part pour la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (incluant la campagne de communication grand public pour les matières organiques), soit 233 093 \$, est répartie entre toutes les municipalités de la MRC selon la richesse foncière

uniformisée 2020 pour 50 % et selon les nombres de portes (résidentielles, industries, commerces et institutions) pour 50 % et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

Dans le cadre des opérations des écocentres, en tenant compte d'une affectation de surplus de 182 096 \$, une quote-part de 957 404 \$ pour la gestion des six écocentres est répartie entre toutes les municipalités de la MRC selon le nombre de logements par municipalité et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

G) Gestion de l'eau

En tenant compte d'une affectation de surplus de 101 670 \$, des revenus estimés pour la gestion des dossiers d'entretien de cours d'eau ainsi que des intérêts de 43 000 \$ (facturation différée), des montants payables par les municipalités intéressées de 1 028 000 \$ (facturation différée) pour les travaux des cours d'eau (dont les modalités sont définies à l'article 3), des revenus provenant de la vente de végétaux de 6 750 \$, et des revenus divers de 15 000 \$, une subvention de 41 650\$ pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques, une quote-part de 134 804 \$ est répartie entre toutes les municipalités de la MRC, selon la richesse foncière uniformisée 2020 pour 50 % et selon la superficie des municipalités pour 50 %, et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

H) Environnement (Protection de l')

En tenant compte d'une affectation de surplus de 39 230 \$, des revenus de la subvention Climat municipalités volet II de 383 827\$, des revenus de contributions municipaux de 45 000\$ et des revenus de bonification de 39 230\$, une quote-part de 25 467 \$ est répartie entre toutes les municipalités de la MRC, selon la richesse foncière uniformisée 2020 pour 50 % et selon la superficie des municipalités pour 50 %, et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

I) Évaluation municipale

En tenant compte d'une affectation de surplus de 21 499 \$ et de revenus divers de 5 200 \$, une quote-part pour la gestion des rôles d'évaluation fonciers en 2020, soit 518 768 \$, est répartie entre les municipalités de la MRC régies par le Code municipal ainsi que les villes de Bedford, Dunham et Sutton selon le prorata de la richesse foncière uniformisée 2020. Une quote-part supplémentaire basée sur le nombre de logements et de locaux non résidentiels, selon un calcul établi par une entente, est attribuable à la ville de Bedford. Le tout est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

J) Transport adapté

En tenant compte d'une affectation de surplus de 52 000 \$, d'une subvention du MTQ de 390 704 \$, des revenus des usagers de 136 950 \$ et des revenus divers de 5 000 \$, une quote-part pour le transport adapté en 2020, soit 208 606 \$, est répartie au prorata de la population 2019 entre toutes les municipalités de la MRC, sauf Lac-Brome et Brome, tout comme une quote-part pour les municipalités hors MRC (5 460\$ pour la municipalités de Sainte-Brigide d'Iberville et 10 706\$ pour la municipalités de d'Ange-Gardien), est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

K) Transport collectif

En tenant compte d'une affectation de surplus de 15 000 \$, d'une subvention du MTQ de 200 000 \$, de revenus des usagers de 80 550 \$, d'une contribution de la ville de Cowansville de 76 142 \$ pour les dépenses relatives au circuit de Cowansville et des contributions provenant d'ententes avec des entreprises de 38 940 \$, une quote-part pour le transport collectif en 2020, soit 21 041 \$, est répartie au prorata de la population 2019 entre toutes les municipalités de la MRC, tout comme une quote-part pour les municipalités hors MRC (497\$ pour la municipalités de Sainte-Brigide d'Iberville et 975\$ pour la municipalités de d'Ange-Gardien), est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé). Une quote-part spéciale de 2 051 \$ est répartie entre les municipalités où il n'y a pas de jumelage avec la clientèle du transport adapté, soit Brome (209 \$) et Lac-Brome (3 892 \$).

L) Cotisation à la FQM

Une quote-part de 22 300 \$ pour la cotisation de membres au fonds de défense et la cotisation au service de ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités en 2020 pour les quatorze (14) municipalités régies par le Code municipal et la ville de Sutton et une quote-part de 450 \$ pour la cotisation de la MRC aux Fonds de défense et au service de ressources humaines de la FQM est répartie également entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars 2020 en un seul versement (voir tableau annexé).

M) Abattage d'arbres

En tenant compte d'une affectation de surplus de 8 124 \$, une quote-part de 28 750 \$ pour la gestion de l'entente sur l'abattage d'arbres en 2020 est répartie entre les municipalités signataires selon les modalités prévues à l'entente sur l'abattage d'arbres et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2020.

N) Développement économique

En tenant compte d'une affectation de surplus de 47 545 \$, d'une subvention provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) – MAMH de 620 441 \$ et d'une subvention provenant du ministère de la Culture de 13 287 \$, une quote-part de 1 098 482 \$ est répartie entre toutes les municipalités de la MRC selon la richesse foncière uniformisée 2020 et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 12 juin 2020 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

O) Entretien de l'édifice de la MRC

En tenant compte des loyers du *CLD*, de l'*Agence forestière de la Montérégie* et de la *MRC*, soit 181 013 \$ et de recettes diverses de 1 000 \$, aucune quote-part ne sera imposée en 2020 pour l'entretien de l'édifice de la MRC.

P) Pacte Brome-Missisquoi

En tenant compte d'une subvention provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) – MAMH de 314 559 \$, aucune quote-part ne sera imposée en 2020 pour le Pacte Brome-Missisquoi.

Q) Carrières et sablières

En tenant compte de revenus provenant des droits sur l'exploitation des carrières et sablières de 1 500 000 \$ et de revenus provenant de municipalités hors de la MRC de 60 000 \$, aucune quote-part ne sera imposée en 2020 pour la gestion de cette activité.

R) Développement social

En tenant compte d'une subvention provenant de la Fondation Chagnon de 100 000 \$, aucune quote-part ne sera imposée en 2020 pour la gestion de cette activité.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX TRAVAUX DES COURS D'EAU SOUS LA JURIDICTION DE LA MRC ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

Les dépenses relatives au personnel de la MRC requis pour l'exercice de la compétence de la MRC à l'égard des cours d'eau, tel que le coordonnateur régional des cours d'eau, fait partie des dépenses d'administration générale de l'activité gestion de l'eau / cours d'eau et sont réparties selon le même critère que ces dernières.

Sous réserve d'une décision particulière dans le cadre d'un règlement ou d'une résolution qui décrète des travaux dans un cours d'eau, toutes les dépenses reliées aux travaux de cours d'eau sous compétence exclusive de la MRC et encourues par elle ou payables par elle en vertu d'une entente municipale ou d'une décision d'un bureau de délégués, sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage de ce cours d'eau sur leur territoire respectif.

Aux fins du présent article, les dépenses reliées aux travaux de cours d'eau comprennent tous les frais encourus ou payables par la MRC pour l'exécution de travaux. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les dépenses comprennent tous les frais d'exécution des travaux, incluant les honoraires professionnels, les frais de financement temporaire, les frais incidents ainsi que les frais de remise en état des lieux et, le cas échéant, la réparation de tout préjudice subi par une personne lors d'une intervention. Malgré ce qui précède, les dépenses reliées aux travaux qui ont fait l'objet d'une entente municipale avec une municipalité locale sont exclues de la présente, ces dépenses étant alors payables selon les modalités prévues à cette entente.

Si une ou plusieurs municipalités locales refusent de conclure ou de renouveler une entente avec la MRC pour la fourniture, à leurs frais, de la main-d'œuvre, des véhicules et des équipements requis pour l'application de la réglementation de la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC, le recouvrement des créances et la gestion de certains travaux reliés aux cours d'eau situés sur leur territoire, toutes les dépenses engagées à cette fin par la MRC sont à la charge exclusive, ou selon le cas, réparties entre ces municipalités au prorata de la superficie globale de drainage des cours d'eau sur leur territoire.

La quote-part est transmise à la municipalité locale après l'adoption d'un acte de répartition par le conseil de la MRC conformément au troisième alinéa de l'article 976 du Code municipal. Lorsque la quote-part concerne la répartition du coût de travaux, le conseil peut, à son choix, établir un ou plus d'un acte de répartition provisoire pendant la durée d'exécution des travaux. Dès la fin des travaux, il doit toutefois adopter et faire transmettre à la

municipalité locale un acte de répartition final. Le fait de transmettre un tel acte de répartition n'empêche pas la MRC, le cas échéant, de produire un nouvel acte de répartition si des sommes doivent postérieurement être assumées en relation avec ces travaux, comme le paiement d'une indemnité.

La municipalité locale est tenue de payer la quote-part établie dans l'acte de répartition provisoire ou final adopté par le conseil de la MRC en un seul versement. À compter de la 31^e journée de la date d'envoi de l'état de compte, la MRC ajoute à toute partie de quote-part impayée le taux d'intérêt annuel en vigueur fixé par résolution du conseil.

ARTICLE 4 - INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de l'article 2 de ce règlement porte intérêt au taux en vigueur prévu par résolution à compter du 13 mars ou du 12 juin 2020, selon le cas. Les intérêts sont payables sur demande écrite du secrétaire-trésorier.

ARTICLE 5 - DONNÉES DE RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE

Les données servant à établir, de façon définitive, la richesse foncière uniformisée sont celles apparaissant aux nouveaux rôles au 1^{er} novembre 2019 ou aux rôles en vigueur à cette date et approuvées par le ministre.

ARTICLE 6 - TABLEAU ANNEXÉ

Aux fins d'application et d'interprétation du présent règlement, le tableau portant le titre « répartition quotes-parts 2020 » est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7 - TAXES SUR LA CONSOMMATION

Toute taxe sur les produits et services du Québec et du Canada pourra être exigible en tout temps pour des quotes-parts, sur confirmation officielle par les autorités compétentes.

ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur et a force de Loi après que toutes les formalités de la Loi auront été suivies.

ADOPTÉ



Signé :

Patrick Melchior, préfet

Signé :



Robert Desmarais, directeur général

Avis de motion: 17 décembre 2019

Présentation du projet de règlement : 17 décembre 2019

Adopté le : 21 janvier 2020

Entrée en vigueur : 29 janvier 2020

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 29^E JOUR DE JANVIER 2020**



**Me David Legrand
GREFFIER**

RÉPARTITION QUOTES-PARTS 2020

1

MUNICIPALITÉ	RICHESS FONCIÈRE UNIFORMISÉE 2019	Répartition RFU 2019	RICHESS FONCIÈRE UNIFORMISÉE 2020	Répartition RFU 2020	Q.-P. Rémunér. maires 2019	Q.-P. Rémunér. maires 2020	Q.-P. Admin. 2019	Q.-P. Admin. 2020	Q-P FCM 2019	Q-P FCM 2020	Q-P règl emprunt - Int. 2019	Q-P règl emprunt - Capital 2019
Abercorn	81 007 555 \$	0.81%	81 072 700 \$	0.77%	3 816 \$	3 919 \$	4 726 \$	4 662 \$	92 \$	74 \$		
Bedford Canton	100 133 500 \$	1.00%	95 741 280 \$	0.91%	3 816 \$	3 919 \$	5 841 \$	5 505 \$	141 \$	132 \$		
Bedford Ville	226 926 361 \$	2.26%	226 511 237 \$	2.16%	3 816 \$	3 919 \$	13 238 \$	13 025 \$	485 \$	444 \$	864 \$	2 411 \$
Bolton Ouest	258 385 544 \$	2.58%	262 983 474 \$	2.51%	3 816 \$	3 919 \$	15 073 \$	15 122 \$	145 \$	118 \$		
Brigham	270 099 171 \$	2.69%	283 614 893 \$	2.71%	3 816 \$	3 919 \$	15 757 \$	16 308 \$	442 \$	402 \$	1 025 \$	2 869 \$
Brome	43 315 500 \$	0.43%	45 157 008 \$	0.43%	3 816 \$	3 919 \$	2 527 \$	2 597 \$	64 \$	67 \$		
Bromont*	2 245 672 499 \$	22.40%	2 378 619 077 \$	22.71%	3 816 \$	3 919 \$	131 005 \$	136 774 \$	1 737 \$	1 632 \$	8 375 \$	23 855 \$
Cowansville	1 381 571 771 \$	13.78%	1 489 909 395 \$	14.22%	3 816 \$	3 919 \$	80 596 \$	85 672 \$	2 491 \$	2 378 \$	5 170 \$	14 676 \$
Dunham*	550 886 549 \$	5.50%	562 337 553 \$	5.37%	3 816 \$	3 919 \$	32 137 \$	32 335 \$	657 \$	597 \$	2 082 \$	5 852 \$
East Farnham	60 290 094 \$	0.60%	63 912 390 \$	0.61%	3 816 \$	3 919 \$	3 517 \$	3 675 \$	128 \$	109 \$	218 \$	640 \$
Farnham	919 060 916 \$	9.17%	955 507 133 \$	9.12%	3 816 \$	3 919 \$	53 615 \$	54 943 \$	1 690 \$	1 557 \$		
Frelighsburg	258 666 591 \$	2.58%	260 815 142 \$	2.49%	3 816 \$	3 919 \$	15 090 \$	14 997 \$	218 \$	211 \$		
Lac-Brome	1 526 221 882 \$	15.22%	1 621 863 896 \$	15.48%	3 816 \$	3 919 \$	89 035 \$	93 260 \$	1 034 \$	942 \$		
Notre-Dame-de-Stanb.	126 187 734 \$	1.26%	133 130 795 \$	1.27%	3 816 \$	3 919 \$	7 361 \$	7 655 \$	142 \$	127 \$		
Pike-River	111 189 200 \$	1.11%	115 045 902 \$	1.10%	3 816 \$	3 919 \$	6 486 \$	6 615 \$	114 \$	103 \$	394 \$	1 181 \$
St-Armand	236 269 766 \$	2.36%	234 509 978 \$	2.24%	3 816 \$	3 919 \$	13 783 \$	13 485 \$	244 \$	218 \$		
Ste-Sabine	164 817 358 \$	1.64%	167 125 163 \$	1.60%	3 816 \$	3 919 \$	9 615 \$	9 610 \$	230 \$	203 \$		
St-Ignace-de-Stanb.	133 531 400 \$	1.33%	141 703 800 \$	1.35%	3 816 \$	3 919 \$	7 790 \$	8 148 \$	139 \$	129 \$		
Stanbridge East	114 851 288 \$	1.15%	127 082 626 \$	1.21%	3 816 \$	3 919 \$	6 700 \$	7 307 \$	176 \$	163 \$		
Stanbridge Station	56 162 400 \$	0.56%	57 503 112 \$	0.55%	3 816 \$	3 919 \$	3 276 \$	3 307 \$	69 \$	63 \$		
Sutton*	1 159 418 790 \$	11.57%	1 171 226 354 \$	11.18%	3 816 \$	3 919 \$	67 637 \$	67 347 \$	755 \$	690 \$	4 321 \$	12 316 \$
TOTAL B-M	10 024 665 869 \$	100.00%	10 475 372 908 \$	100.00%	80 136 \$	82 291 \$	584 807 \$	602 351 \$	11 192 \$	10 360 \$	22 448 \$	63 800 \$

RÉPARTITION QUOTES-PARTS 2020

MUNICIPALITÉ	Q-P règl emprunt - Int. 2020	Q-P règl emprunt - Capital 2020	Q.-P. Aménag. 2019	Q.-P. Aménag. 2020	Attraction pop. + Immigration 2019	Attraction pop. + Immigration 2020	Q.-P. FQM 2019	Q.-P. FQM 2020	Q.-P. Dév. Écon. 2019	Q.-P. Dév. Écon. 2020	Q-P Gestion eau 2019	Q-P Gestion eau 2020	Q-P Environnem ent (Prot. De l') 2020
Abercorn			1 400 \$	1 381 \$	803 \$	769 \$	1 018 \$	1 041 \$	8 877 \$	8 502 \$	1 814 \$	1 601 \$	302 \$
Bedford Canton			1 730 \$	1 631 \$	992 \$	908 \$	1 185 \$	1 211 \$	10 972 \$	10 040 \$	2 195 \$	1 907 \$	360 \$
Bedford Ville	820 \$	2 549 \$	3 921 \$	3 858 \$	2 248 \$	2 147 \$	21 \$	22 \$	24 866 \$	23 753 \$	1 901 \$	1 633 \$	309 \$
Bolton Ouest			4 465 \$	4 479 \$	2 560 \$	2 493 \$	1 064 \$	1 113 \$	28 313 \$	27 577 \$	6 506 \$	5 778 \$	1 092 \$
Brigham	969 \$	3 013 \$	4 667 \$	4 830 \$	2 676 \$	2 689 \$	2 652 \$	2 709 \$	29 597 \$	29 741 \$	5 977 \$	5 359 \$	1 012 \$
Brome			749 \$	769 \$	429 \$	428 \$	1 018 \$	1 041 \$	4 746 \$	4 735 \$	839 \$	750 \$	142 \$
Bromont*	7 786 \$	24 199 \$	38 806 \$	40 511 \$	22 248 \$	22 551 \$	21 \$	22 \$	246 076 \$	249 430 \$	22 054 \$	19 946 \$	3 768 \$
Cowansville	4 822 \$	14 986 \$	23 874 \$	25 375 \$	13 687 \$	14 125 \$	21 \$	22 \$	151 390 \$	156 237 \$	12 553 \$	11 534 \$	2 179 \$
Dunham*	1 961 \$	6 095 \$	9 520 \$	9 577 \$	5 458 \$	5 331 \$	21 \$	22 \$	60 365 \$	58 969 \$	12 901 \$	11 462 \$	2 165 \$
East Farnham	196 \$	608 \$	1 042 \$	1 089 \$	597 \$	606 \$	1 018 \$	1 041 \$	6 606 \$	6 702 \$	676 \$	611 \$	115 \$
Farnham			15 882 \$	16 273 \$	9 105 \$	9 059 \$	21 \$	22 \$	100 709 \$	100 198 \$	11 107 \$	9 910 \$	1 872 \$
Frelighsburg			4 470 \$	4 442 \$	2 563 \$	2 473 \$	1 458 \$	1 526 \$	28 344 \$	27 350 \$	7 508 \$	6 660 \$	1 258 \$
Lac-Brome			26 374 \$	27 622 \$	15 120 \$	15 376 \$	21 \$	22 \$	167 240 \$	170 074 \$	21 451 \$	19 375 \$	3 660 \$
Notre-Dame-de-Stanb.			2 181 \$	2 267 \$	1 250 \$	1 262 \$	1 103 \$	1 128 \$	13 827 \$	13 961 \$	2 918 \$	2 620 \$	495 \$
Pike-River	347 \$	1 079 \$	1 921 \$	1 959 \$	1 102 \$	1 091 \$	1 018 \$	1 041 \$	12 184 \$	12 064 \$	2 702 \$	2 411 \$	456 \$
St-Armand			4 083 \$	3 994 \$	2 341 \$	2 223 \$	1 677 \$	1 756 \$	25 890 \$	24 591 \$	5 527 \$	4 867 \$	919 \$
Ste-Sabine			2 848 \$	2 846 \$	1 633 \$	1 584 \$	1 432 \$	1 499 \$	18 060 \$	17 525 \$	3 712 \$	3 290 \$	622 \$
St-Ignace-de-Stanb.			2 307 \$	2 413 \$	1 323 \$	1 343 \$	1 081 \$	1 131 \$	14 632 \$	14 860 \$	4 125 \$	3 706 \$	700 \$
Stanbridge East			1 985 \$	2 164 \$	1 138 \$	1 205 \$	1 226 \$	1 254 \$	12 585 \$	13 326 \$	3 092 \$	2 813 \$	531 \$
Stanbridge Station			971 \$	979 \$	556 \$	545 \$	1 018 \$	1 041 \$	6 154 \$	6 030 \$	1 235 \$	1 098 \$	207 \$
Sutton*	4 013 \$	12 473 \$	20 035 \$	19 947 \$	11 486 \$	11 104 \$	3 896 \$	4 087 \$	127 047 \$	122 819 \$	19 808 \$	17 471 \$	3 301 \$
TOTAL B-M	20 914 \$	65 000 \$	173 230 \$	178 408 \$	99 314 \$	99 314 \$	21 992 \$	22 750 \$	1 098 482 \$	1 098 482 \$	150 602 \$	134 804 \$	25 467 \$

RÉPARTITION QUOTES-PARTS 2020

MUNICIPALITÉ	Q.-P. Éval. foncière 2019	Q.-P. Éval. foncière 2020	Q.-P. Matières résid. 2019	Q.-P. Matières résid. 2020	Q.-P. Comm. M.O. 2019	Q.-P. Sécurité incendie 2019	Q.-P. Sécurité incendie 2020	Q.-P. Séc. inc CAUCA 2019	Q.-P. Séc. inc CAUCA 2020	Q.-P. Sécurité publique 2019	Q.-P. Sécurité publique 2020	Q-P Transport adapté 2019	Q-P Transport collectif 2019
Abercorn	10 493 \$	10 303 \$	975 \$	1 763 \$	956 \$	571 \$	591 \$	42 \$	28 \$	377 \$	362 \$	1 570 \$	143 \$
Bedford Canton	12 970 \$	12 167 \$	1 205 \$	2 161 \$	1 212 \$	706 \$	697 \$	52 \$	33 \$	466 \$	428 \$	2 629 \$	239 \$
Bedford Ville	36 239 \$	35 466 \$	2 730 \$	7 721 \$	3 272 \$	1 599 \$	1 650 \$	117 \$	77 \$	1 055 \$	1 012 \$	9 996 \$	910 \$
Bolton Ouest	33 469 \$	33 421 \$	3 108 \$	4 804 \$	2 300 \$	1 821 \$	1 916 \$	134 \$	90 \$	1 202 \$	1 175 \$	2 702 \$	246 \$
Brigham	34 986 \$	36 043 \$	3 249 \$	6 605 \$	4 248 \$	1 904 \$	2 066 \$			1 256 \$	1 267 \$	9 073 \$	826 \$
Brome	5 611 \$	5 739 \$	521 \$	1 055 \$	676 \$	305 \$	329 \$	22 \$	15 \$	201 \$	202 \$		179 \$
Bromont*	- \$	- \$	27 016 \$	46 067 \$	16 000 \$	15 827 \$	17 326 \$					36 830 \$	3 354 \$
Cowansville	- \$	- \$	16 621 \$	40 741 \$	18 872 \$	9 737 \$	10 852 \$			6 426 \$	6 658 \$	53 002 \$	4 826 \$
Dunham*	71 357 \$	71 465 \$	6 627 \$	12 366 \$	7 020 \$	3 882 \$	4 096 \$	285 \$	192 \$	2 562 \$	2 513 \$	13 687 \$	1 246 \$
East Farnham	7 809 \$	8 122 \$	725 \$	1 613 \$	1 032 \$	425 \$	466 \$			280 \$	286 \$	2 353 \$	214 \$
Farnham	- \$	- \$	11 057 \$	25 649 \$	12 476 \$	6 477 \$	6 960 \$	475 \$	326 \$	4 275 \$	4 270 \$	35 822 \$	3 262 \$
Frelighsburg	33 505 \$	33 146 \$	3 112 \$	5 343 \$	2 544 \$	1 823 \$	1 900 \$	134 \$	89 \$	1 203 \$	1 165 \$	4 269 \$	389 \$
Lac-Brome	- \$	- \$	18 361 \$	30 647 \$	13 880 \$	10 756 \$	11 814 \$	789 \$	553 \$	7 099 \$	7 247 \$		3 966 \$
Notre-Dame-de-Stanb.	16 345 \$	16 919 \$	1 518 \$	2 533 \$	1 108 \$	889 \$	970 \$	65 \$	45 \$	587 \$	595 \$	2 644 \$	241 \$
Pike-River	14 402 \$	14 621 \$	1 338 \$	2 268 \$	828 \$	784 \$	838 \$	57 \$	39 \$	517 \$	514 \$	2 043 \$	186 \$
St-Armand	30 604 \$	29 803 \$	2 842 \$	5 240 \$	2 876 \$	1 665 \$	1 708 \$	122 \$	80 \$	1 099 \$	1 048 \$	4 831 \$	440 \$
Ste-Sabine	21 349 \$	21 239 \$	1 983 \$	3 384 \$	1 632 \$	1 162 \$	1 217 \$	85 \$	57 \$	767 \$	747 \$	4 540 \$	413 \$
St-Ignace-de-Stanb.	17 297 \$	18 009 \$	1 606 \$	2 546 \$	1 156 \$	941 \$	1 032 \$	69 \$	48 \$	621 \$	633 \$	2 582 \$	235 \$
Stanbridge East	14 877 \$	16 150 \$	1 382 \$	2 687 \$	1 480 \$	809 \$	926 \$	59 \$	43 \$	534 \$	568 \$	3 373 \$	307 \$
Stanbridge Station	7 275 \$	7 308 \$	676 \$	1 133 \$	616 \$	396 \$	419 \$	29 \$	20 \$	261 \$	257 \$	1 074 \$	98 \$
Sutton*	150 181 \$	148 846 \$	13 948 \$	26 766 \$	11 520 \$	8 171 \$	8 531 \$	599 \$	400 \$	5 393 \$	5 234 \$	15 780 \$	1 437 \$
TOTAL B-M	518 770 \$	518 768 \$	120 600 \$	233 093 \$	105 704 \$	70 651 \$	76 303 \$	3 136 \$	2 136 \$	36 181 \$	36 181 \$	208 801 \$	23 158 \$

RÉPARTITION QUOTES-PARTS 2020

MUNICIPALITÉ	Q-P Transport adapté 2020	Q-P Transport collectif 2020	Q-P 2019 SOUS TOTAL	Q-P 2020 SOUS TOTAL	Écart \$ Sous-total	Q.-P. Écocentres 2019	Q.-P. Écocentres 2020	Q-P 2019 GRAND TOTAL	Q-P 2020 GRAND TOTAL	Écart \$ TOTAL	Écart % TOTAL
Abercorn	1 315 \$	120 \$	37 671 \$	36 732 \$	(939) \$	4 778 \$	6 894 \$	42 449 \$	43 626 \$	1 178 \$	2.8%
Bedford Canton	2 665 \$	243 \$	46 351 \$	44 008 \$	(2 344) \$	5 733 \$	8 211 \$	52 084 \$	52 219 \$	134 \$	0.3%
Bedford Ville	9 862 \$	898 \$	109 690 \$	109 165 \$	(525) \$	27 320 \$	39 347 \$	137 010 \$	148 511 \$	11 502 \$	8.4%
Bolton Ouest	2 334 \$	213 \$	106 924 \$	105 643 \$	(1 281) \$	10 862 \$	15 666 \$	117 786 \$	121 309 \$	3 523 \$	3.0%
Brigham	8 885 \$	809 \$	125 021 \$	126 626 \$	1 605 \$	21 041 \$	30 267 \$	146 061 \$	156 893 \$	10 831 \$	7.4%
Brome		209 \$	21 704 \$	21 997 \$	293 \$	3 218 \$	4 624 \$	24 922 \$	26 621 \$	1 699 \$	6.8%
Bromont*	37 324 \$	3 398 \$	597 020 \$	614 652 \$	17 632 \$	107 699 \$	160 497 \$	704 719 \$	775 149 \$	70 431 \$	10.0%
Cowansville	54 573 \$	4 968 \$	417 758 \$	439 040 \$	21 282 \$	130 377 \$	199 871 \$	548 135 \$	638 912 \$	90 777 \$	16.6%
Dunham*	13 402 \$	1 220 \$	239 475 \$	237 687 \$	(1 789) \$	34 340 \$	49 716 \$	273 815 \$	287 402 \$	13 587 \$	5.0%
East Farnham	2 125 \$	193 \$	31 099 \$	31 476 \$	377 \$	5 109 \$	7 511 \$	36 208 \$	38 986 \$	2 778 \$	7.7%
Farnham	35 590 \$	3 240 \$	269 787 \$	273 787 \$	4 000 \$	84 611 \$	124 429 \$	354 398 \$	398 217 \$	43 819 \$	12.4%
Frelighsburg	4 486 \$	408 \$	110 445 \$	109 374 \$	(1 071) \$	13 221 \$	19 225 \$	123 666 \$	128 599 \$	4 933 \$	4.0%
Lac-Brome		3 892 \$	378 943 \$	388 405 \$	9 462 \$	73 749 \$	106 774 \$	452 692 \$	495 178 \$	42 486 \$	9.4%
Notre-Dame-de-Stanb.	2 540 \$	231 \$	55 996 \$	57 267 \$	1 271 \$	6 065 \$	8 688 \$	62 060 \$	65 954 \$	3 894 \$	6.3%
Pike-River	1 988 \$	181 \$	51 074 \$	51 534 \$	460 \$	5 519 \$	7 931 \$	56 592 \$	59 465 \$	2 873 \$	5.1%
St-Armand	4 646 \$	423 \$	101 840 \$	98 921 \$	(2 919) \$	14 021 \$	20 178 \$	115 860 \$	119 098 \$	3 238 \$	2.8%
Ste-Sabine	4 300 \$	391 \$	73 278 \$	72 434 \$	(843) \$	8 600 \$	12 359 \$	81 877 \$	84 793 \$	2 916 \$	3.6%
St-Ignace-de-Stanb.	2 582 \$	235 \$	59 721 \$	61 435 \$	1 714 \$	5 714 \$	8 239 \$	65 434 \$	69 674 \$	4 239 \$	6.5%
Stanbridge East	3 376 \$	307 \$	53 539 \$	56 740 \$	3 201 \$	7 839 \$	11 294 \$	61 378 \$	68 034 \$	6 656 \$	10.8%
Stanbridge Station	1 057 \$	96 \$	27 519 \$	27 478 \$	(41) \$	2 574 \$	3 727 \$	30 093 \$	31 205 \$	1 112 \$	3.7%
Sutton*	15 554 \$	1 416 \$	478 146 \$	473 917 \$	(4 229) \$	77 298 \$	111 958 \$	555 444 \$	585 875 \$	30 431 \$	5.5%
TOTAL B-M	208 606	23 091 \$	3 393 002 \$	3 438 318 \$	45 316 \$	649 682 \$	957 404 \$	4 042 684 \$	4 395 722 \$	353 038 \$	8.7%